

Suivant lequel, au lieu de faire garder ces lignes & les bords du *Rhin* par des troupes réglées, on y employeroit des Payfans armés; qu'à cet effet on en engageroit jusqu'à 80. mille; que de ce nombre il y en auroit toujours 40. mille qui seriroient; que ceux-ci seroient relés alternativement tous les mois, par un pareil nombre d'autres; qu'ainsi il y auroit toujours 40. mille de ces Payfans en exercée; qu'à l'égard de la dépense pour les entretenir, le Roi leur payeroit pour le tems qu'ils seroient employés, la même solde que couvrieroit à Sa Majesté l'entretien de 40. mille Soldats; & que par cet arrangement la Province d'*Alsace* seroit mise à l'abri d'insulte de la part des troupes irrégulieres, ou autres troupes ennemies.

Voilà ce qui regarde les affaires pacifiques de l'*Allemagne*. Pour remettre dans un meilleur état celles d'*Italie*, aux renforts qu'y envoie sans celle la Cour d'Espagne avec des sommes journalieres, on a fait mettre en marche vers ce Pays, un corps de 16. à 17. mille hommes tirés tant de l'*Alsace*, & de la *Franche-Comté*, que du *Lyonnois*, de la *Provence* & du *Dauphiné*, parce qu'on veut y avoir toujours une supériorité de forces sur l'Armée combinée d'*Autriche* & de *Piémont*. Ce renfort arrivé, il s'y trouveroit plus de 30. mille hommes; tout compté, savoir, les troupes du Roi, & celles d'Espagne, de *Naples* & de *Genes*. Le tout qu'ont pris les choses en *Italie*, a fait résoudre aussi la Cour à l'envoi d'un Ambassadeur Extraordinaire à celle d'Espagne, qui partit le 31. Mars pour s'y rendre. Cette Ambassade est remplie par le Duc de Noailles, Maréchal de France, & elle se fait avec diligence. Le Comte de Noailles, fils de ce Seigneur, est du voyage; & Mr. de Bussy, second